

Soignant et Educatif

Posté par: formations-concours

Publiée le : 12/8/2008 14:01:57

Missions : Couronnes, bridges, dents sur pivot, dentiers ou appareils d'orthodontie le prothésiste est un véritable artisan. Sur commande du dentiste, le prothésiste dentaire fabrique, répare ou modifie des prothèses, ces « fausses dents » que l'on pose soit à la place des dents lorsqu'elles sont cassées ou malades, soit sur les dents manquantes pour les reconstituer. Il réalise également certains appareils dentaires correctifs, prescrits par les orthodontistes (dentistes).

Les prothèses, dont le coût peut être très élevé, doivent répondre à des impératifs fonctionnels, biologiques et esthétiques. Le prothésiste doit donc posséder une connaissance parfaite de la morphologie dentaire, un sens de l'harmonie et de l'esthétique faciale.

C'est à partir des empreintes de la cavité buccale du patient, effectuées par le chirurgien-dentiste, que le prothésiste débute son travail. Il choisit le matériau qui sera le plus adapté : céramique, résine, matériaux (or, platine, etc.), plastiques thermoplastiques, en tenant compte de la demande du patient (une prothèse en céramique est plus coûteuse qu'une prothèse métallique) et de l'emplacement de la prothèse dans la bouche. Puis il sculpte, moule ou modifie. Une fois la prothèse achevée et essayée sur le patient, il peut intervenir à nouveau, à la demande du praticien, pour d'éventuelles finitions et ajustements. Les prothésistes dentaires exercent souvent dans des laboratoires, des cabinets dentaires ou dans des centres de santé, des mutuelles et des hôpitaux. Quelques-uns exercent en libéral.

Le travail du prothésiste exige évidemment une minutie et une habileté manuelle extrême.

C'est un métier de très haute précision.

Plusieurs formations sont envisageables :

- Le CAP de prothésiste dentaire est le minimum exigé pour exercer la profession. Il permet à son titulaire d'occuper un poste d'ouvrier dans un laboratoire. Il se déroule en deux ou trois ans dans un lycée professionnel, après la troisième ou la seconde, avec la possibilité de choisir une formation en alternance (cours théoriques et formation sur le terrain). Le programme d'enseignement comprend notamment des matières telles que l'anatomie dentaire, l'étude des matériaux, le dessin technique, la gestion de l'entreprise.

Attention : l'accès au CAP est très sélectif !

- Le Brevet professionnel de prothésiste dentaire se déroule en apprentissage, en deux ans, après le CAP. Il permet d'acquérir un niveau de qualification plus élevé et d'approfondir ses connaissances dans le domaine de la gestion : il est donc recommandé pour ceux qui veulent s'installer à leur compte.

- Le Brevet technique des métiers (BTM), diplôme de la chambre des métiers, se déroule en deux ans après le CAP et permet d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir chef de laboratoire et encadrer une équipe.

- Le BTM supérieur, diplôme de niveau bac+2 se prépare en deux ans après le BTM, en formation continue. Il permet aux salariés et chefs d'entreprise d'atteindre le niveau de qualification exigé par les évolutions technologiques et pratiques du métier.
- Enfin, il est possible de suivre des spécialisations en céramique et occlusion ou en prothèse totale proposées par l'Union nationale patronale des prothésistes dentaires (UNPPD). Ces formations durent deux ans et sont ouvertes aux prothésistes déjà diplômés et possédant 5 à 8 ans d'expérience professionnelle.